

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 août 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-cinquième session**  
Point 43 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-sixième année**

**Lettre datée du 16 août 2011, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une traduction non officielle du communiqué de presse publié le 5 août 2011 par le Ministère turc des affaires étrangères au sujet de la position de la Turquie concernant les activités de prospection gazière menées par le Gouvernement chypriote grec dans la Méditerranée orientale (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ertuğrul **Apakan**



**Annexe à la lettre datée du 16 août 2011 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de presse sur les activités de prospection  
gazière du Gouvernement chypriote grec  
dans la Méditerranée orientale**

Le 5 août 2011

Le droit international dicte que la délimitation du plateau continental et de la zone économique exclusive de la Méditerranée orientale, qui est en effet une mer semi-fermée, soit établie par les États intéressés de façon équitable, en tenant compte des droits et intérêts de toutes les parties.

Au mépris du droit international et des droits des tierces parties, le Gouvernement chypriote grec cherche pourtant depuis 2003 à conclure des accords bilatéraux, à délimiter les zones de juridiction maritime avec les pays voisins, et à mener des activités de prospection de gisement de pétrole et de gaz naturel dans la Méditerranée orientale.

Ces accords et ces activités de prospection des Chypriotes grecs pèsent sur le règlement du différend concernant Chypre et provoquent de nouveaux conflits entre les pays de la région. Les vues et les objections de la Turquie à ce propos, ainsi que celles de la République turque de Chypre-Nord, ont déjà été communiquées aux pays de la région et consignées auprès de l'Organisation des Nations Unies par le passé. Par ailleurs, les pays et sociétés ayant des intérêts dans la prospection pétrolière et gazière au sud de l'île de Chypre avaient été invités à agir de manière responsable.

Notre position et nos vues à ce sujet sont toujours les mêmes.

Vu les nouvelles récentes et les déclarations officielles indiquant que les activités de forage marin au sud de l'île débiteront dès octobre 2011, il semble nécessaire d'insister à nouveau sur certains points.

Le Gouvernement chypriote grec ne représente, ni en droit ni en fait, les Chypriotes turcs et Chypre dans son ensemble. Le Gouvernement chypriote grec n'est donc pas fondé à négocier et à conclure au nom de l'ensemble de l'île des accords internationaux, ni à adopter des lois ou mener des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Ces actes illégitimes suscitent des tensions dans la région, compromettent et enfreignent les droits existants et légitimes qu'ont les Chypriotes turcs sur les ressources naturelles de l'île de Chypre et de ses zones maritimes, et font obstacle aux négociations sur un règlement.

De toute évidence, ces manœuvres unilatérales comportent des risques graves et ont des répercussions néfastes à ce stade critique des négociations sur un règlement global et un nouveau partenariat, et influent profondément sur l'avenir de l'île. Les actes inopportuns et irresponsables du Gouvernement chypriote grec entravent sérieusement les efforts visant à trouver une solution au problème.

Le fait qu'un autre pays de la région ait appelé l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur l'accord de délimitation signé par le Gouvernement chypriote

grec montre que de telles initiatives unilatérales compromettent la paix et la sécurité dans la région et suscitent de nouveaux conflits qui s'ajoutent à ceux qui existent déjà.

La communauté internationale devrait agir de manière responsable en décourageant les tentatives d'usurpation des Chypriotes grecs du droit naturel et légitime des Chypriotes turcs de profiter des ressources naturelles de l'île de façon équitable.

La Turquie et la République turque de Chypre-Nord sont résolues à poursuivre leurs efforts diplomatiques et politiques, conformément au droit international, afin de protéger leurs droits et intérêts légitimes dans la région. Nous espérons que ces actions unilatérales visant à créer sur le terrain des faits accomplis susceptibles de faire échouer les négociations sur le règlement du différend concernant l'île et aggraver les tensions dans la région pourront être évitées.

---